

Agrément des cercles de médecins généralistes

Document à renvoyer au

SPF Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Cité administrative de l'Etat - Vésale 406, boulevard Pachéco 19, bte 5, B-1010 Bruxelles

Attention : vous devez répondre à toutes les questions.

1) Références de l'A.S.B.L.

Numéro de référence de la publication des statuts au *Moniteur belge* :

Nom de l'A.S.B.L. :

Adresse de l'A.S.B.L. :

Numéro de compte bancaire :

Dénomination de l'organisme bancaire :

2) Références de la personne habilitée à représenter l'A.S.B.L.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro national (1) :

Fonction dans l'A.S.B.L. :

Numéro d'I.N.A.M.I. :

Liste des communes où la garde est assurée par l'A.S.B.L. (Noms des communes après fusion. Communes complètes ou partielles pour les grandes agglomérations d'Anvers, Charleroi, Gand et Liège)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Document à joindre : règlement d'ordre intérieur du CMG

Je soussigné,

atteste sur l'honneur que la constitution de l'A.S.B.L. est conforme à de l'A.M. du 28/6/2002 fixant les conditions en vue de l'obtention de l'agrément des cercles de médecins généralistes.

Fait à, le

Signature

(1) Au verso de la carte d'identité, dernière ligne ou en haut à droite de la carte SIS. Un groupe de 11 chiffres débutant par la date de naissance inversée.